

apetiz

Vivez la différence



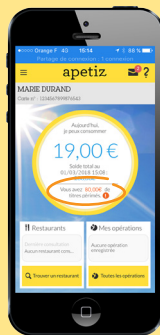
DEMANDEZ L'ÉCHANGE DE VOS TITRES PÉRIMÉS CONTRE DU NOUVEAU MILLÉSIME !

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque bénéficiaire Apetiz a la possibilité de demander l'échange de ses titres périmés 2017 contre des titres du nouveau millésime **entre le 1^{er} et le 15 mars 2018**.

SUR L'APPLI MOBILE APETIZ

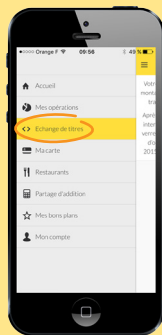


Du 1^{er} au 15 mars 2018



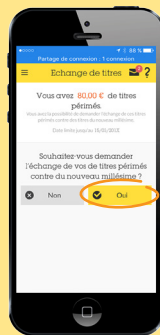
ÉTAPE 1

Le montant de vos titres périmés apparaît dès l'ouverture de votre appli. Ces titres non utilisables ne figurent plus dans le solde de votre compte.



ÉTAPE 2

Rendez-vous dans votre menu « Echange de titres ».



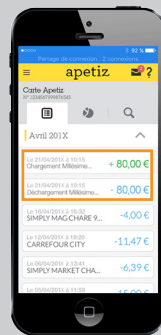
ÉTAPE 3

Choisissez « Oui » pour valider votre demande.

ÉTAPE 4

Vous recevez un email de confirmation indiquant que votre demande est prise en compte et transmise à votre employeur pour validation.

Courant avril

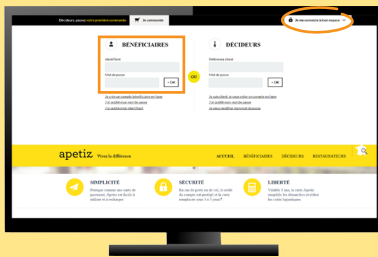


ÉTAPE 5

Après validation de votre employeur, votre solde sera crédité du montant des nouveaux titres. Vous verrez deux types d'opérations sur votre compte : le déchargement des titres périmés et le chargement des nouveaux titres.

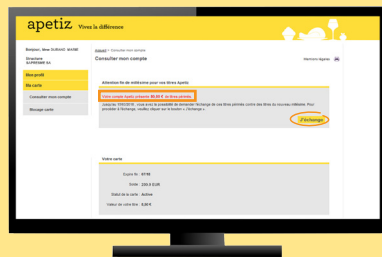
SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

Du 1^{er} au 15 mars 2018



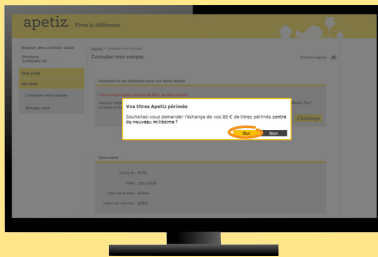
ÉTAPE 1

Connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.apetiz.com.



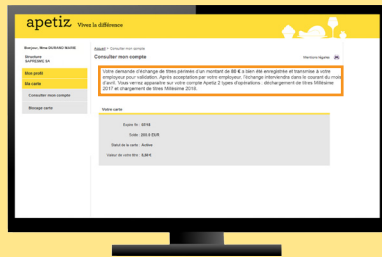
ÉTAPE 2

Le montant de vos titres périmés apparaît dès l'accueil de votre espace personnel. Ces titres non utilisables ne figurent plus dans le solde de votre compte. Cliquez sur le bouton « J'échange ».



ÉTAPE 3

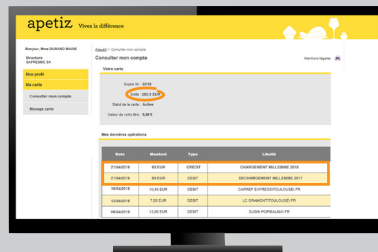
Cliquez sur « Oui » pour confirmer votre demande d'échange.



ÉTAPE 4

Vous recevez un email de confirmation indiquant que votre demande est prise en compte et transmise à votre employeur pour validation.

Courant avril



ÉTAPE 5

Après validation de votre employeur, votre solde sera crédité du montant des nouveaux titres. Vous verrez apparaître, deux types d'opérations sur votre compte : le chargement des nouveaux titres et le déchargement des titres périmés.